

CONSEIL INTERCOMMUNAL ASR

Préavis No 01/2019 - Comptes 2018 Rapport de la commission de gestion

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission de gestion s'est réunie à deux reprises pour examiner les comptes 2018 de l'Association de communes Sécurité Riviera.

Dans sa séance du 30 avril, elle a examiné les documents et formulé les questions qui ont été adressées au Comité de direction.

Les réponses fournies ont été reprises et complétées lors d'une deuxième séance le 21 mai en présence d'une délégation du Comité de direction.

Etaient présents : M. Bernard Degex (Président Codir), Mme Arianne Rouge (membre du Codir), M. Jean-Pierre Taverney (membre du Codir), M. Yves Raboud (membre du Codir), M. Frédéric Pilloud (directeur ASR), Major Ruben Melikian (chef du service de police), Major François Fleuti (chef du service de la protection civile), M. Marc François (chef du service d'ambulances), M. Sébastien Piu (chef des services généraux), Mme Isabelle Henny (responsable des finances), M. Dario Piras (responsable des ressources humaines).

Les membres de la Cogest remercient la délégation pour sa disponibilité et la qualité des réponses apportées.

Membres de la Cogest

Communes	Membres	30 avril 2019	21 mai 2019	
Blonay	André Grivel	Excusé	Excusé	
Chardonne	Philippe Mercier	Excusé	Excusé	Rempl. Anne Ducret
Corseaux	Hans Jörg Müller-Hermann	X	x	
Corsier	Tiago Ribeiro	Excusé	Excusé	
Jongny	Marc Badoud	X	x	
La Tour-de-Peilz	Roger Urech	X	x	
Montreux	Yanick Hess	X	x	
Saint-Légier	Pierre-Alain Besson	X	x	
Vevey	Nuno manuel Dos Santos	X	x	
Veytaux	John Grandchamp	X	x	

Les questions soulevées et les réponses figurent en pages suivantes.

Lors de sa séance d'étude et d'analyse tenue le 30 avril 2019 en la salle du Comité de Direction, la Commission de gestion a désiré obtenir des informations complémentaires sur les points suivants :

Questions au Comité de direction

Préavis

- **P.8 pt.7 § 2 Ressources humaines : Des augmentations sont-elles prévues à ce poste ?**

Pour mémoire, l'effectif admis pour notre entité des ressources humaines est de 2 EPT, et ce, depuis le 1^{er} octobre 2011. Au vu des nombreux défis qui seront à relever, notamment dans le cadre de l'opérationnalisation de la politique RH, le Comité de direction a décidé, lors de sa séance du 20 décembre 2018, d'augmenter la dotation de ladite entité RH de 0.3 EPT, portant l'effectif total à 2.3 EPT pour 250 personnes.

L'effectif sera réparti de la manière suivante :

- 1 Responsable RH à 100% ;
- 1 Spécialiste RH à 80% ;
- 1 Assistante RH à 50%.

Comptes

- **601.3011.01 Primes : Poste surestimé au budget, est-ce lié à moins d'assiduité du personnel ? Y-a-t-il une autre explication ?**

La charge portée au budget est de CHF 5'917.- et le montant effectivement dépensé est de CHF 6'743.55. Le montant calculé pour le budget représente 2/3 de la prime d'assiduité totale. Au sein de la cellule de direction, l'assiduité a été plus élevée durant l'année 2018.

Le tableau ci-dessous vous informe sur le taux d'absentéisme des six dernières années pour l'ensemble de l'ASR, années durant lesquelles nous n'avons globalement pas noté d'augmentation.

ASR – taux d'absence	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Accident non professionnel	0.7%	0.7%	0.4%	1.2%	0.7%	0.9%
Accident professionnel	0.3%	0.2%	0.5%	0.2%	0.3%	0.4%
Maladie	3.8%	3.9%	3.5%	2.9%	3.1%	2.9%
Maternité	0.3%	0.0%	0.7%	0.0%	0.0%	0.3%
Total	5.0%	4.8%	5.0%	4.2%	4.1%	4.5%

Dans le cadre des réflexions relatives à la nouvelle politique RH, nous allons évaluer ce système de reconnaissance qui ne paraît pas équitable.

Cogest : voir également en annexe la directive d'application N0 DA-005

- **601.3199 Dépenses diverses : Quelles sont les dépenses engagées à ce poste ?**

Les différentes dépenses sont les suivantes :

- Subvention à la colonne de secours, section de Montreux du Club Alpin Suisse (CHF 15'000.-)
- Journée du personnel de l'ASR « Tous ensemble » (CHF 7'000.-)
- Bons pour les employés, par exemple en cas de mariage, naissance, obtention d'un CFC ou d'un diplôme (CHF 2'000.- pour vingt bons)

- Divers frais de représentation, repas de fin d'apprentissage, repas des secrétaires municipaux, cafés et boissons pour les visiteurs de l'ASR, etc.

Cogest :

603.3011.01 L'écart des primes entre budget 107'193 CHF et charges 75'710 CHF est vraiment significatif !

- **603.3091.01 Frais de formation des aspirants :** *Pourquoi une économie aussi importante alors que seule une personne est concernée ?*

L'économie réalisée concerne en effet une aspirante de police qui a rapidement interrompu sa formation ainsi qu'un montant de CHF 30'000.- reçu de l'Académie de police qui concerne des prestations versées pour le personnel mis à disposition. Ce montant aurait dû être imputé dans le compte 603.4361.

- **603.3101 Imprimés et fournitures de bureau :** *Imprimés : raisons de cette diminution et pourquoi moins de carnets d'amendes d'ordre ?*

Effectivement, compte tenu du stock restant, nous n'avons pas eu à commander des carnets AO police. Seuls ceux destinés aux employés communaux (CHF 4'415.70) et ceux destinés aux motards (CHF 6'569.70) ont été acquis en 2018.

- **603.3186 Primes d'assurances de tiers, choses, RC :** *Quelles sont les raisons de cette augmentation ?*

D'une part, il s'agit de l'assurance « Tech In One » pour les vélos électriques (CHF 207.60), dont le montant n'était pas prévu au budget et d'autre part, les rattrapages 2017 pour l'assurance des véhicules (CHF 4'815.70).

Elle est également due à des sinistres et à l'absence de protection de bonus.

- **604.3011 Traitements :** *Pour quelles raisons cette prime pour jubilaire n'était-elle pas prévue au budget ?*

Il s'agit effectivement d'une erreur lors de l'établissement du budget 2018.

- **607 Amendes d'ordre :** *Dans quelle mesure l'utilisation de Parknow et de Allpark ont-elles influencé la baisse des recettes amendes ?*

L'utilisation accrue des systèmes « ParkNow » et « AllPark » a effectivement influencé la baisse des recettes provenant des amendes d'ordre. En effet, du moment qu'un mode de paiement simple et attractif est offert, cela incite davantage d'utilisateurs à payer leur place de stationnement. Ce qui a pour corollaire une diminution du nombre de contrevenants.

- **610.01.3123 Electricité :** *Pourquoi une diminution au budget mais une augmentation dans le compte ?*

Il s'agit du poste « électricité » : nous avons procédé à un ajustement à la baisse par rapport à la consommation électrique des locaux de Clarens ; à l'inverse, il y a eu une augmentation de la consommation au niveau des horodateurs.

- **610.02.3185 Honoraires et frais d'expertise : De quoi s'agit-il ?**

Ce sont les frais de commission liés aux encaissements de recettes sur voirie (horodateurs et ParkNow).

- **650.3011.01 Primes : Quelles sont les primes comprises dans ce compte ?**

Il s'agit uniquement des primes d'assiduité attribuées au personnel de l'ASR.

- **650.3093 Frais sanitaires : D'où provient la différence entre le budget et le compte ?**

Le montant du budget 2018 est surévalué par rapport aux dépenses réelles. Celui-ci a été corrigé dans les budgets 2019 et 2020.

- **650.3151.01 Entretien du matériel informatique : Coût de la fibre optique ?**

Le montant de la facture concernant la fibre optique s'élève à CHF 4'682.80.

- **651.3185 Honoraires et frais d'expertise : De quoi s'agit-il exactement ?**

Afin d'appréhender correctement le problème relatif à la future localisation des services de l'ASR, il était déterminant de mener préalablement une réflexion de fond sur le dispositif de défense incendie et secours par le biais d'un mandat confié à un expert, en l'occurrence Team Consult. L'ASR a pris pour moitié en charge le montant de cette analyse. Cette participation s'est élevée à un montant de CHF 49'975.38 (isochrones compris); l'autre étant prise en charge par l'Etablissement Cantonal d'Assurance. Les résultats vous seront présentés prochainement. Ils concernent notamment les normes ECA sur les délais d'intervention et les temps d'arrivée en caserne.

Balance

- **9221.010 Emprunt à la poste : De quoi s'agit-il et quel est le taux de cet emprunt ?**

Il s'agit de deux crédits auprès de PostFinance :

- Un crédit de CHF 560'800.- pour le remplacement de deux ambulances selon la proposition No 107/2013 du comité de direction. Le solde du crédit au 31.12.2018 se monte à CHF 240'342.88.
- Un crédit de CHF 490'000.- pour le remplacement des logiciels de gestion des amendes d'ordre, contraventions et macarons selon la proposition 50/2016 du comité de direction. Le solde du crédit au 31.12.2018 s'élève à CHF 294'000.-.
- Le taux de ces emprunts est de 1%.

Questions générales.

- **Pour les comptes XXX.3161 Loyers** *Quels sont les critères de répartition des loyers ?*

Les loyers sont attribués directement aux différentes cellules. En ce qui concerne les locaux administratifs de Clarens et Vevey, les coûts sont répartis en fonction des mètres carrés occupés. Dans la globalité la somme reste stable. Le but de cette répartition est d'établir une cohérence entre l'organigramme des fonctions et les emplacements des services.

Des mouvements de locaux ont eu lieu notamment dans la cellule UTLI.

Informatique

Les achats informatiques se montent à CHF 233'706.- (compris dans la position 311 =achats équipement CHF 1'075'927.- p.38 comptes) L'entretien représente la somme de CHF 467'400.- (compris dans la position 315 (Entretien des équipements CHF 1'028'497.- p.38 comptes)

- *Existe-t-il, concernant ces dépenses, une vue d'ensemble ?*

Oui, il existe une vue d'ensemble. En effet, toutes ces dépenses sont gérées de façon globale par UTLI (budget et comptes) et consécutivement réparties entre les différentes cellules.

- *L'ASR dispose-t-elle d'un conseil compétant – d'un service provider renommé- en cette matière ?*

Non ! Tel n'est pas le cas à ce jour, en ce sens que l'ASR ne recourt pas aux services d'une société externe. Il existe néanmoins un partenariat avec le service informatique de la Ville de Montreux. Au niveau régional, une réflexion plus large sur un centre de compétences pourrait être menée.

- *En ce domaine on constate que certaines positions n'ont pas été engagées.
604.3151.01 (Prévention) maintenance du système Epsilon.
607.3151.01 maintenance du système des poursuites.
Ce qui nous incite à poser la question suivante :
Quelles sont les priorités dans ce domaine ?*

Pour ce qui est du système de gestion des amendes d'ordre (Epsilon), il s'agissait d'une erreur dans la saisie du budget 2018, qui a été corrigée dans le budget 2019. Les coûts du système « Epsilon » sont répartis entre la cellule des amendes d'ordre et les offices du stationnement.

En ce qui concerne les poursuites, dès le 1^{er} janvier 2017, l'entier du système est géré par « Epsilon ». A l'élaboration du budget 2018, nous n'avions pas la certitude de pouvoir supprimer le contrat de maintenance pour l'ancien programme de gestion des poursuites (Cash-In), ce que nous avons pu finalement faire au 31 décembre 2017

Rapport de l'organe de révision

- *Ne serait-il pas possible de simplifier ce rapport qui devrait mettre en évidence des cas particuliers et ne pas répéter des chiffres que nous avons déjà en notre possession. L'utilité de la distribution à grande échelle de ce rapport ne nous paraît pas vraiment nécessaire, sa limitation à la Cogest nous paraît suffisante.*

Nous aimerions connaître la durée du mandat de la fiduciaire et si une nécessité de changer au bout d'un certain temps ne serait pas judicieuse ou obligatoire (privé, entreprise, ...)

Nous remercions la Commission de gestion pour sa remarque. Selon les directives de révision du canton de Vaud, un expert-réviseur peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus. Il nous semble effectivement judicieux de changer d'organe de révision, afin d'apporter un regard nouveau sur les comptes. Nous effectuerons les démarches dans le courant de l'année 2019 et soumettrons les offres au Comité de direction.

Conclusions

A l'unanimité des membres présents la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis du Comité de direction du 14 mars 2019 sur les comptes 2018 de l'Association Sécurité Riviera

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- d'approuver les comptes de l'exercice 2018, dont les charges brutes s'élèvent à CHF 40'665'551.48, les revenus à CHF 23'794'777.84, pour une charge totale à répartir de CHF 16'870'773.64.
- d'en donner décharge au Comité de direction

Au nom de la Commission de gestion

Le Président-rapporteur



P-A Besson

St-Légier, le 29 mai 2019

Annexe : directive d'application N0 DA-005

DIRECTIVE D'APPLICATION N° DA-005

Prime d'assiduité

En application de l'art. 41 du Statut du personnel de l'Association Sécurité Riviera et de son Règlement d'application, le Comité de direction arrête :

Article 1 Principes généraux

L'ensemble du personnel de Sécurité Riviera se verra verser une prime dite d'assiduité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre, avec le salaire du mois de janvier de l'année suivante.

La prime versée le sera au prorata du taux d'activité.

Article 2 Montant maximum de la prime

La prime maximale est égale à un mois d'indemnités selon le tableau de codification des indemnités pour tout collaborateur touchant une indemnité mensuelle supérieure à CHF 300.00.

Elle est de CHF 300.00 pour tout collaborateur ne bénéficiant pas d'indemnités ou bénéficiant d'une indemnité inférieure à CHF 300.00.

Article 3 Réduction proportionnelle de la prime en fonction des absences

Chaque jour de travail d'absence conduit à une diminution de 10 % de la prime, soit

1 jour :	10 %
2 jours :	20 %
3 jours :	30 %
4 jours :	40 %
5 jours :	50 %
6 jours :	60 %
7 jours :	70 %
8 jours :	80 %
9 jours :	90 %
10 jours :	plus aucune prime versée.

La période pour le décompte s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Article 4 Entrée en vigueur

La présente Directive d'application entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015.

Ainsi adoptée par le Comité de direction le 21 mai 2015

**AU NOM DU COMITE DE DIRECTION DE
L'ASSOCIATION SECURITE RIVIERA**

Le Président,

Le Secrétaire,

Lyonel Kaufmann,

Michel Francey

